

SUR UNE POLITIQUE DES ESPACES HABITABLES



B. Haumont*

Zone nouvelle d'habitat... formulation qui, de prime abord, pose de multiples problèmes, puisqu'elle renvoie à des interlocuteurs ou à des intervenants qui ne se situent pas dans les mêmes sphères de l'activité sociale : architectes, urbanistes, promoteurs publics et privés, administrations... et habitants bien sûr. De plus, lorsque l'on parle de, ou sur, l'habitat, de quoi parle-t-on? Du construit, du logement ou encore des pratiques sociales de l'« habiter »? Parler de l'habitat, c'est, en effet, parler des liaisons qu'entretiennent logements et équipements, logements et pratiques sociales de travail, et vie quotidienne. Les interrogations sur l'habitat deviennent alors réelles et pas seulement sémantiques, puisque justement la nature de l'ensemble des liaisons sociales, se structurant à travers ce qu'il est convenu d'appeler l'habitat, reste peu claire.

Notons que les zones d'habitat ne peuvent être caractérisées seulement comme collections ou ensembles d'objets ou de produits, semblables ou différents - logements et équipements -, ou comme ensemble de lieux - lieu de résidence, lieu de travail ou de loisirs. Ces zones doivent d'abord être caractérisées comme espaces sociaux, définis par un ensemble d'activités et de pratiques sociales qui y trouvent place, et qui, en s'y inscrivant, le créent comme espace social. Il ne s'agit plus alors seulement des conditions de la conception architecturale et urbanistique, ni de la construction, ni même des comportements de la population quant au logement, mais des formes spatialisées de la reproduction sociale dans sa généralité.

En effet, il apparaît qu'en concevant des espaces nouveaux d'habitat, l'opération menée ne serait pas seulement « lier de façon satisfaisante logements et équipements », mais serait toujours une opération double qui n'aurait que peu à voir avec une représentation de l'espace, plus ou moins fétichisée : d'une part, il y aurait production-reproduction des rapports sociaux régissant les modalités concrètes de conception et de réalisation de ces espaces d'habitat, et d'autre part, il y aurait production-reproduction des rapports sociaux régissant les modalités concrètes d'utilisation et de qualification de ces mêmes espaces.

L'État et la commande sociale

Un premier problème émerge de la formulation ci-dessus, c'est celui qui touche à la place et aux rôles des administrations dans cette conception des zones nouvelles d'habitat. En effet, à des niveaux différents, mais qui ne sont pas sans relations,

les diverses instances de l'Administration imposent des ordres dont les significations sociales restent peu explorées.

Il s'agit d'abord de l'ordre du financement. Alors que l'on commence à connaître assez bien le rôle et les fonctions des fonds publics, dans le financement du logement et dans le financement des équipements, tant par rapport à la mise en valeur de capitaux privés que par rapport aux modalités d'entretien de la force de travail, on sait moins de choses sur la façon dont l'État, à travers ses modes de financement, canalise ou normalise des demandes sociales.

Et c'est là, nous semble-t-il, un problème profond quant aux formes de demandes ou de besoins que les populations concernées « pourraient », - nous y reviendrons -, manifester : faute de pouvoir cerner des demandes sociales inexplicitées, ou des expressions de besoins de la part d'usagers, les administrations définissent largement leurs actions sur la base des comportements observés, c'est à dire sur l'apparence objectivable de la vie sociale.

De là, une filiation inversée : c'est la commande sociale qui prime : formulée et formalisée à travers les pratiques administratives, dans la mesure où à partir de cette apparence objectivable de la vie sociale, il est possible de légitimer une certaine action publique permettant d'assurer les conditions de déploiement spatial du rapport social dominant : de l'investissement routier qui répond d'abord à un blocage du trafic et non à une demande sociale explicite qui soit susceptible de favoriser d'autres modes de transport, à l'équipement scolaire défini selon une norme, renvoyant elle-même à d'autres normes de scolarisation qui déforment les demandes sociales d'éducation en une commande d'enseignement... les exemples sont nombreux.

Apparaît ainsi un second ordre, qui naît de la surimposition de la commande sociale aux nombreuses formes d'expression sociale. C'est là un terrain délicat car c'est aborder le terrain des besoins. Il reste que l'échange marchand d'une part, les diverses politiques de logements et d'équipements de l'État d'autre part, déterminent la production des moyens et biens de consommation ainsi que leur forme sociale et leur usage.

La répartition inégale des équipements sur le territoire, qu'il soit celui du pays ou celui de la ville, et l'inégale répartition des biens de consommation constituent la base de cette forme sociale et de cet

* Sociologue. Enseignant à l'Unité Pédagogique d'Architecture N° 1 - Paris. Chargé d'études à « Prospective et Aménagement » - Paris.

*Grandes zones d'habitat, villes nouvelles :
la liberté architecturale suffit-elle à répondre
aux « vrais » besoins des usagers ?
(Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise,
Région Parisienne).*



usage, structurant ainsi les pratiques sociales, elles mêmes à l'origine de l'expression de « besoins ». En effet selon que l'on habite ici ou là, tel quartier ou tel autre... on est plus ou moins éloigné - physiquement et socialement - des centres de décision, d'administration, ou des lieux de vie et de consommation culturelle. Comme le soulignait déjà A. Cottereau en 1970, « la propriété du logement dans un tel système représente à la fois l'appropriation d'une machine à habiter et la possession d'un ticket de participation au système d'objet-média » (1).

L'organisation de la structure urbaine renvoie ainsi aux modes d'appropriation sociale des moyens de consommation. De plus, ces modes d'appropriation dépendent eux-mêmes des conditions d'accès dans les différents types de logement et du même coup d'habitat. Et c'est alors les différentes formes de la commande sociale qui vont dans une très large mesure venir corriger ou renforcer, mais en tout cas codifier ces inégales répartitions, d'autant qu'il apparaîtrait que les modalités concrètes d'accès ou d'attribution à un type de logement et du même coup à un type d'habitat entraînent des processus cumulatifs de paupérisation. Ces déterminations de consommation, organisées entre elles et avec d'autres non mentionnées ici, car ne trouvant pas de références spatiales immédiates, organisent les formes concrètes et différentielles du rapport social dominant dans ses dimensions spatialisées ou localisées.

Division du travail et représentation idéologique

Cela nous amène au second problème, qui est celui de la représentation « unitariste » spécifiant les pratiques de conception ainsi que le code juridique et technique d'élaboration des zones d'habitat. Ces représentations s'appuient presque toutes sur la figuration d'une communauté sociale localisée, dans la mesure où ces représentations se nourrissent de l'idée d'une absence d'intérêts sociaux spécifiques et diversifiés, voire contradictoires, et où elles nourrissent l'idée d'une intervention technique sur des problèmes techniques, concernant des « usagers ». Mais comme les divers types d'usagers de l'habitat ont toutes raisons d'avoir des perceptions différentes de leurs besoins, du fait de leur situation différenciée dans la société, les défenseurs de cette conception de la communauté ne peuvent que s'épuiser à essayer d'écouter, à travers des expressions qui seraient directes et non contradictoires, les « vrais » besoins.

(1) A. Cottereau « Les débuts de la planification urbaine à Paris » Sociologie du travail - n° 4 - 1970.

On est alors largement renvoyé à ce que nous avançons précédemment sur l'ordre du financement ou sur celui de la commande sociale, ou bien sur les représentations et les idéologies parcourant l'ensemble des concepteurs et des intervenants. Ainsi, il est nécessaire de s'interroger sur les outils et les contenus des catégories utilisés par ces concepteurs, des architectes aux programmeurs et aux financiers, qu'ils soient publics ou privés. Les fractionnements de l'espace, en zones ou par fonctions, utilisés dans des travaux de conception suivent en effet assez fidèlement des découpes qui correspondent à la division du travail, et tendent ainsi par leur utilisation à reproduire cette division du travail dans l'espace, même si pour l'occasion elle est masquée sous des termes plus ou moins scientifiques ou idéologiques.

De plus, en constatant les différentes formes de la division du travail existante entre et parmi les concepteurs, on peut s'interroger sur les relations qu'entretiennent ces différentes formes avec les espaces proposés dans la conception de zones d'habitat.

En d'autres termes, les formes de division existantes pour la conception de ces zones nouvelles sont-elles requises par des modalités techniques réelles, par le « processus de conception » lui-même, ou par le souci du capital et des groupes dominants, s'exprimant à la fois économiquement et idéologiquement, de dominer et de contrôler les formes proposées à l'inscription spatiale de la vie sociale? Il est probable qu'en fait, les deux formes coexistent, mais il apparaît que cette coexistence n'est pas stable : les mouvements contradictoires ayant touché ces dernières années les différents bureaux d'études techniques sembleraient même montrer qu'elles sont partiellement contradictoires. En tout état de cause, ces modalités mises en œuvre récemment pour la conception et la réalisation de grandes zones d'habitat pourraient laisser penser que c'est le second terme de l'alternative qui est dominant, dans la mesure où, des ZUP et des sociétés d'économie mixte aux villes nouvelles et aux établissements publics, ce double souci de domination et de contrôle paraît exister : les plans masses et les schémas d'urbanisme sont conçus par des organismes uniques, apparemment à vocation technique, mais dont on sait qu'ils ne peuvent négliger les impératifs de l'échange marchand, tant à travers la commercialisation des logements qu'à travers les commerces. Par contre, une grande liberté architecturale, ou du moins une liberté formelle en ce qui concerne les nouveaux bâtiments paraît exister. Du même coup, il semble

que les différences d'ordre esthétique et formel de l'architecture et de l'habitat renforcent les modalités différentielles de la reproduction sociale, c'est-à-dire la signification en termes formels, symboliques et idéologiques de la différence sociale. On est ainsi conduit à l'interrogation portant sur les concepteurs comme maîtres d'œuvre, architecte et urbaniste, à s'interroger sur le fondement de leurs biens avec les autres concepteurs, bureaux d'études techniques, promoteurs, administrations et élus, non pas simplement en termes organisationnels ou relationnels, mais sur la place que chacun occupe dans cette modalité particulière de socialisation que constitue l'habitat. C'est-à-dire que l'on est renvoyé à des interrogations qui n'apparaissent pas réductibles à des relations de nature économique, mais à un ensemble complexe de rapports qui n'ont pas le même fondement social ni le même statut de légitimité, que ce dernier soit idéologique ou politique.

Croissance urbaine et habitat

Il apparaît enfin une question peut-être tardive après ces quelques notes, mais non inutile si l'on considère certains mouvements récents. C'est celle de la nécessité d'élaborer de vastes zones d'habitat. Il est vrai que quoiqu'en disent certains la crise du logement n'a pas disparu en France, et du même coup, il est encore nécessaire de produire à un rythme soutenu des logements nouveaux et de transformer de façon massive des logements anciens plus ou moins insalubres. Ces raisons à elles seules peuvent donc faire douter de l'intérêt de la question. Il semble cependant que, à travers l'extension et la diffusion des modes de vie et des modèles culturels - liés à certaines formes de division du travail et de consommation - on puisse saisir une tendance à l'urbanisation généralisée des espaces habitables. En effet, on peut saisir dès maintenant certains mouvements non négligeables de population quittant des zones ou des tissus urbains relativement denses pour aller s'établir en périphérie lointaine, accélérant ainsi l'urbanisation des campagnes. En conséquence, un ensemble de problèmes apparaît pour les zones d'habitat de ces nouveaux centres villageois : niveau d'équipements, charges fiscales, modifications de la population... Cela devrait conduire à ne plus considérer les politiques de l'habitat essentiellement dans leurs dimensions privilégiées jusqu'alors, celles de la croissance urbaine, ou seulement comme les politiques des zones d'habitat, mais comme des politiques des espaces habitables.